



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE VIDÉO

"MA VOIE FRANCOPHONE, MA FIERTÉ"

L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) en Asie-Pacifique, en partenariat avec la Représentation régionale pour l'Asie et le Pacifique (REPAP) de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) organise, dans le cadre de la célébration de la Journée Internationale de la Francophonie, un concours de vidéo "Ma voie francophone, ma fierté" destiné aux jeunes francophones en Asie-Pacifique.

Article 1 : Objectifs du concours

Le concours vidéo intitulé « Ma voie francophone, ma fierté » vise à :

- Offrir aux participants l'opportunité de présenter leur établissement ou leur formation francophone où ils apprennent la langue française
- Partager leur expérience personnelle en lien avec la Francophonie
- Illustrer l'influence de la langue française sur leur parcours de vie et leurs aspirations

Article 2 : Thème

Les participants sont invités à réaliser une vidéo répondant à l'une des questions suivantes :

Option 1 :

« Pourquoi le choix du français et de votre formation sont-ils une source de fierté pour vous ? »

Option 2 :

« Qu'est-ce qui rend votre parcours francophone unique et inspirant ? »

Les vidéos devront inclure les éléments suivants :

- Une présentation de votre parcours francophone au sein d'un établissement (université ou programme de formation francophone) où vous apprenez le français
- Les raisons ayant motivé votre choix de cette formation dans le cadre de votre parcours francophone
- Vos motivations pour l'apprentissage et l'usage de la langue française

Article 3: Conditions du concours

- Le concours est ouvert aux jeunes francophones dans les universités membres de l'AUF en Asie-Pacifique
- Chaque participant peut soumettre une seule vidéo, réalisée individuellement ou en duo (2 personnes maximum)
- La participation au concours est entièrement gratuite
- La vidéo du candidat sera publiée sur la page [TikTok officielle de l'AUF - Asie-Pacifique](#)
- En participant, les candidats acceptent sans réserve le présent règlement et renoncent à toute contestation concernant les résultats

Article 4 : Modalités du concours

Durée de la vidéo : 3 minutes au maximum.

Format:

- Normes Full HD (1080p) ou plus, format 16:9 (vertical)
- Effets visuels, sonores acceptés, son clair et dépourvu de parasites
- Vidéos enregistrées avec téléphones portables, appareils photo, caméscopes, drones, etc., acceptées
- Musiques utilisées libres de droits ou avec autorisation
- Vidéos envoyées sous forme de fichiers MP4, AVI ou MOV

Langue : Vidéo réalisée entièrement en français, avec sous-titres.

Contenu encouragé:

- Présentation du parcours francophone du participant au sein d'un établissement francophone (université ou programme de formation) où il apprend le français
- Explication des raisons ayant motivé le choix de cette formation et de son importance dans le parcours francophone du participant
- Description des motivations pour l'apprentissage et l'usage de la langue française

Dépôt des vidéos :

- Les vidéos doivent être soumises via [ce formulaire](#)
- La période de soumission s'étend du **01 mars au 15 mars**
- Chaque vidéo doit être accompagnée des informations suivantes :
 - Nom(s) du/des candidat(s)
 - Adresse e-mail
 - Nom de l'établissement d'études
 - Pays de résidence
 - Brève description de la vidéo (maximum 200 mots).

Déroulement du concours:

- Date limite de réception des vidéos : **15/03/2025**

Article 5 : Critères de sélection

Les vidéos seront évaluées sur les critères suivants :

- Originalité et créativité du contenu
- Qualité technique (image, son, montage)
- Pertinence par rapport au thème
- Impact émotionnel et message véhiculé
- Nombre de votes sous forme de clics « J'aime » sur le compte Tiktok officiel de l'AUF - Asie-Pacifique

Article 6 : Récompenses

- Prix spécial : 300€ (pour 02 prix) (l'un de l'OIF pour les 3 pays membres : Vietnam, Cambodge et Laos) et l'autre de l'AUF pour les autres pays éligibles)
- 1er prix : 250€ (pour 01 prix)
- 2e prix : 200€ (pour 01 prix)
- 3e prix : 150€ ((pour 01 prix)
- Prix d'encouragement : 100€ (pour 6 prix : 3 prix de l'OIF et 3 prix de l'AUF)

Article 7 : Droits d'auteur

- Les participants garantissent que les vidéos soumises sont leur propre création et qu'ils détiennent l'intégralité des droits d'auteur y afférents
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige relatif aux droits d'auteur. Toute réclamation sera de la responsabilité exclusive du participant
- Les participants autorisent les organisateurs à utiliser, diffuser et promouvoir leurs vidéos sur les plateformes numériques (site web, réseaux sociaux) ainsi que lors d'événements publics, dans le cadre des activités de l'AUF Asie-Pacifique, sans limitation de durée et sans compensation supplémentaire
- Les organisateurs du concours ne pourront être tenus responsables d'éventuelles erreurs techniques, des vidéos non reçues, ou des problèmes liés à la participation. En cas de litige, les décisions du jury seront finales et sans appel

Contact pour toute question :

NGUYEN Thi Thanh Hien
Chargée de communication
AUF – Asie-Pacifique
nguyen.thi.thanh.hien@auf.org